

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Définitions :

Selon les présentes Conditions générales de vente (ci après « CGV ») :

1. Le terme « SALAMONE FORMATION » désigne l'organisme de formation SALAMONE FORMATION , entreprise Individuelle, dont le siège social est situé à 14, rue voltaire, 66420 Le Barcarès et dont le numéro d'identification est 794 135 046 00017 et le numéro d'activité est 514196013, le gérant étant Renaud SALAMONE.
2. Le terme « client » désigne la personne physique ou morale qui s'inscrit et/ou achète une ou plusieurs prestations auprès de SALAMONE FORMATION ;
3. Le terme « participant » désigne les personnes physiques qui sont nommées par le client pour suivre une prestation de formation ;
4. Les termes « prestation », prestation de formation » et « formation » désignent les actions de formations et toutes autres prestations qui sont vendues par SALAMONE FORMATION.

Article 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à toute vente de prestation commercialisée par L SALAMONE FORMATION et constituent le contrat liant les parties dès l'inscription par le client. Préalablement à la date d'inscription, les présentes CGV ont été mises à la disposition du client. Celui-ci en a pris connaissance et les a acceptées. Toute inscription implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui auront été acceptées expressément par SALAMONE FORMATION. Aussi, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV pour la durée des relations contractuelles liées aux formations.

Le fait que SALAMONE FORMATION ne se prévale pas à un moment donné des présentes CGV ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 : INSCRIPTION

Pour être prise en compte par SALAMONE FORMATION, toute formation doit faire l'objet d'un devis et d'un contrat ou convention de formation signés tous deux par le client. Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA ou tout autre intermédiaire, l'accord de prise en charge émis par cet organisme devra être joint au dossier d'inscription.

Les documents d'inscription doivent être renvoyés par courrier à l'adresse du siège social de SALAMONE FORMATION dans un délai maximum de 15 jours avant le début de la formation.

Article 3 : DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Les prestations exécutées par SALAMONE FORMATION rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L.6313-1 du code du travail. Ces prestations de formation sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans le domaine du funéraire.

L'inscription aux prestations de formation dispensées par SALAMONE FORMATION implique de la part du client desdites prestations de formation que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

Au regard des formations préparant au passage d'un examen validant les connaissances et pour le succès duquel est délivré un diplôme, SALAMONE FORMATION ne garantit nullement l'obtention de celui-ci. SALAMONE FORMATION fournit uniquement aux stagiaires dont l'assiduité est régulièrement contrôlée l'enseignement des thèmes susceptibles d'être abordés lors de cet examen. Si un stagiaire se voyait refuser l'obtention du diplôme correspondant à la formation reçue, il ne pourra en faire grief à SALAMONE FORMATION.

Article 4 : REALISATION DE LA PRESTATION

Une journée de formation s'étend sur 7 heures (hors temps nécessaire au repas du midi) et comprend une pause le matin et une autre l'après-midi.

Le lieu de formation précisé dans les brochures fournis par SALAMONE FORMATION n'est pas contractuel. Les formations peuvent se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés dans la convocation.

Article 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Lors de la participation aux prestations de formation, le client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de SALAMONE FORMATION dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux prestations de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Le client fait son affaire de la sécurité de son personnel, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Article 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du gérant de SALAMONE FORMATION. Le client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 7 : CONDITIONS FINANCIERES

Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la réception par SALAMONE FORMATION des documents d'inscription dûment signés.

Les prix s'entendent hors toutes taxes, et hors frais de déplacement et/ou d'infrastructure. Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Lorsque la formation nécessite le passage d'un examen devant un jury et que celui-ci donne lieu au versement d'une rémunération, SALAMONE FORMATION facturera la somme correspondante au client telle des frais de tiers.

Modalités

Le prix des prestations de formation est payable comptant à l'issue de chaque session de formation sauf accord préalable et écrit entre le client et le gérant de SALAMONE FORMATION. Le paiement de l'intégralité de la formation conditionne la livraison de l'attestation ou diplôme de la formation.

SALAMONE FORMATION se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au client d'effectuer la demande et d'obtenir la prise en charge des prestations auprès de cet organisme avant le début de la prestation.

Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du client à la formation considérée, le client devra s'acquitter des sommes dues auprès de SALAMONE FORMATION et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

En cas de prise en charge partielle par son OPCA, la différence de coût sera directement facturée au client. Toute facture non réglée à l'échéance par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, qu'elle qu'en soit la cause, devient exigible auprès du client lui-même.

Facturation

Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

Article 8 : RECLAMATION

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par SALAMONE FORMATION.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du gérant de SALAMONE FORMATION. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 9 : DONNEES PERSONNELLES

L'IDEF s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le client et à les traiter dans le respect de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le client peut exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier à l'adresse du siège de SALAMONE FORMATION.

Article 10 : SUSPENSION / RESILIATION

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (exemples : indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, indisponibilité du matériel informatique, nombre de participants insuffisant, etc.), la prestation de formation programmée sera reportée à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au client.

En cas de modification du programme ou du planning de la prestation de formation comme en cas d'annulation, SALAMONE FORMATION s'engage à prévenir le client inscrit, ou directement les participants 10 jours au moins avant le début de la prestation de formation concernée.

Toute annulation d'inscription devra être signalée à SALAMONE FORMATION par le client lui-même (et non le ou les participants), par téléphone ou par courriel et doit être confirmée par courrier recommandé avec AR à l'adresse du siège de SALAMONE FORMATION. Il sera pris en compte la date correspondant à la

réception du courrier avec AR. Les conséquences financières sont les suivantes :

- Toute annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant la date du début de la prestation de formation, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;
- Toute annulation intervenant entre 2 et 10 jours ouvrés avant la date de début de la prestation de formation donne lieu à une facturation par SALAMONE FORMATION égale à 50% du montant de la prestation à laquelle le client s'est inscrit à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du client ;
- Le prix de toute formation annulée la veille et le jour même où elle débute sera dû intégralement par le client à SALAMONE FORMATION à titre d'indemnité forfaitaire ;
- Le prix de toute formation commencée sera dû intégralement par le client.

Article 11 : CESSION ET SOUS-TRAITANCE

Chacune des parties se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés de toute intervention soumise aux présentes CGV. Le cédant devra préalablement notifier cette cession par lettre recommandée avec AR adressée à l'autre partie, qui ne pourra s'y opposer sans juste motif.

SALAMONE FORMATION se réserve le droit de sous-traiter toute ou partie de la prestation à tout tiers de son choix, Dans ce cas, SALAMONE FORMATION reste garante vis-à-vis du client de la bonne exécution des prestations fournies par les sous-traitants.

Article 12 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En cas de contradiction entre une ou plusieurs conditions particulières contenues dans la convention de formation signée des deux parties et une ou plusieurs des clauses des présentes CGV, les premières l'emporteront sur les secondes.

Si un avenant négocié et signé par les parties viendrait à compléter, modifier ou annuler une ou plusieurs dispositions des présentes CGV, celle-ci n'entraînerait pas le complément, la modification ou la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre SALAMONE FORMATION et le client.

SALAMONE FORMATION se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

En cas de modification, il sera appliqué à chaque inscription les CGV en vigueur au jour de l'inscription.

Article 13 : DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes CGV sont exécutées et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige, le client s'engage à contacter en priorité SALAMONE FORMATION afin de tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre les parties.

A défaut de conciliation, le tribunal de commerce sera seul compétent pour régler le litige.

SALAMONE Formations Funéraires – 14, rue de voltaire – 66420 Le BARCARES -
Tel: 06.40.20.60.71 – salamone66@icloud.com – www.pompes-funebres-salamone.fr

Siret: 514 196 013 00023

RCS PERPIGNAN - TVA intracommunautaire FR58514196013

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 76 66 01958 66.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état